



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 16.04.2021

**Numéro de publication:** HR02-1005151860

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation OrientSwiss SA, Lausanne

OrientSwiss SA  
c/o Mehrzad Khoi  
Rue Caroline 15 A  
1003 Lausanne

OrientSwiss SA, à Lausanne, CHE-383.545.149 (FOSC du 05.11.2020, p. 0/1005016232). Statuts modifiés le 23.03.2021. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 19.08.2019. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 507'877, divisé en 507'877 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital (fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 19.08.2019) suite à l'exercice des droits de conversion. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 15.05.2019 par compensation de créances de CHF 1'007'859; en contrepartie, il est remis 12'123 actions de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 520'000, divisé en 520'000 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital (fondée sur la décision d'autorisation du 15.05.2019), le montant de l'augmentation ayant été atteint. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 23.03.2021. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 23.03.2021. Pour les détails, voir les statuts. Augmentation conditionnelle du capital-actions fondée sur la décision relative à l'octroi de droits du 23.03.2021. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 520'214, divisé en 520'214 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision relative à l'octroi de droits de l'assemblée générale du 23.03.2021), par décision du 23.03.2021, pour le détail cf. statuts.

Registre journalier no 7210 du 13.04.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 216, Date: 05.11.2020

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud